

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°053/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **19 juin 2025**

Date d'affichage : **26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 25 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Fabrice LOISEAU à Margot MERLE

Absents :

Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | : | 13 |
| PRESENTS | : | 7 |
| VOTANTS | : | 8 |

OBJET : CONCESSION DU BAR-RESTAURANT DE LA HALTE DE PRE CHABERT : GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de concession au profit de la SARL SL TRAITEUR pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant de la Halte de Pré-Chabert.

Les missions confiées au concessionnaire comprennent notamment l'aménagement d'une terrasse extérieure et la construction de locaux destinés à améliorer l'offre de restauration à emporter et de toilettes pour la clientèle du restaurant.

Aux fins de réalisation de ces missions, le concessionnaire a sollicité auprès la Caisse de Crédit Mutuel de Briançon un emprunt d'un montant de 250 000,00 € dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Objet du contrat : Construction acquisition infrastructures – Crédit snack et pergola dans le cadre de la convention avec la mairie du Monêtier-les-Bains ;
- Prêteur : Caisse de Crédit Mutual de Briançon
- Bénéficiaire : SARL SL TRAITEUR
- Montant du crédit : 250 000,00 €
- Taux fixe : 3,4%
- Durée : 75 mois
- Echéances : mensuelles

La SARL SL TRAITEUR sollicite la commune du Monêtier-les-Bains pour garantir ce prêt.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2252-1 et suivants ;

CONSIDERANT l'offre de financement d'un montant de 250 000,00 € émise par la Caisse de Crédit Mutual de Briançon et acceptée par la SARL SL TRAITEUR pour les besoins de financement de la création du snack et pergola dans le cadre du contrat de concession de services avec la commune du Monêtier-les-Bains pour laquelle la commune du Monêtier-les-Bains décide d'apporter son cautionnement pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

ACCORDE son cautionnement solidaire avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division, pour le paiement et/ou le remboursement à hauteur de 50% (quotité garantie) de toute somme due en principal, les intérêts et le cas échéant les pénalités ou intérêts de retard y afférents. L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt, à créer et à libérer, en cas de besoin, toutes les ressources nécessaires pour assurer le paiement des toute somme due au titre de la garantie ;

S'ENGAGE à effectuer le paiement des sommes dues au lieu et place de l'emprunteur sur notification du prêteur adressé par lettre recommandé avec accusé réception sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

RECONNAIT que le garant ou toute personne venant à ses droits et obligations ne sera déchargée que le paiement effectif des sommes dues au prêteur au titre de ses engagements garantis dans la limite du montant ou de la quotité indiquée ci-dessous ;

OCTROIE sa garantie à hauteur de 125 000,00 €, soit 50%, du montant pour le projet de création du snack et pergola dans le cadre du contrat de concession de services, financé

par un prêt bancaire auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Briançon dont les conditions financières sont les suivantes :

- Objet du contrat : Construction acquisition infrastructures – Création snack et pergola dans le cadre de la convention avec la mairie du Monêtier-les-Bains ;
- Prêteur : Caisse de Crédit Mutuel de Briançon
- Bénéficiaire : SARL SL TRAITEUR
- Montant du crédit : 250 000,00 €
- Taux fixe : 3,4%
- Durée : 75 mois
- Echéances : mensuelles
- Garantie : à hauteur de 50% du montant du financement soit 125 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessitent la mise en œuvre de la garantie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Brunet".